

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 2 SEPTEMBRE 2026**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-six, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Absence motivée : M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et dga - Gestion du territoire et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Réal Ryan, préfet suppléant.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2313-09-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 2 septembre 2026 dans sa forme et teneur en tenant compte des modifications suivantes;

- Ajout du point 3.1.1.2 : Sainte-Brigide-d'Iberville : Règlement 2026-488.
- Ajout du point 3.1.1.3 : Point d'information : Dossier de la Terre à boire - Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

2314-09-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2026 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Schéma d'aménagement et de développement

3.1.1. Avis techniques

3.1.1.1. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlements 461-2026, 462-2026 et 464-2026

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation des règlements 461-2026 et 462-2026 adoptés par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-

Noix, le tout puisqu'aucune disposition desdits règlements ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

En l'occurrence, le règlement 461-2026 remplace le règlement cadre sur l'occupation et l'entretien des immeubles. Pour sa part, le règlement de zonage 462-2026 ajuste les limites de certaines zones afin de les faire correspondre aux limites cadastrales existantes, fusionne des zones à l'intérieur de l'affectation agricole, introduit des dispositions relatives aux odeurs dans les zones tampons agricoles, révisé la grille des usages et des normes et interdit la location de courte durée sur l'ensemble du territoire.

Mme Gagnon informe les membres du Comité administratif que les dispositions du règlement sur les PIIA sont conformes telles que présentées toutefois, aucun règlement de la municipalité ne tient compte de l'exigence prévue à l'article 18.18 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé qui prévoit l'adoption d'un règlement à caractère discrétionnaire encadrant l'implantation des éoliennes commerciales. Elle précise que le règlement 464-2026 pourrait devenir conforme si la municipalité adoptait un tel règlement à caractère discrétionnaire dans un processus corollaire.

3.1.1.2. Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2026-488

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2026-488 adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition desdits règlements ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

En l'occurrence, le règlement a pour but d'adopter un règlement cadre sur l'occupation et l'entretien des immeubles.

3.1.1.3. Dossier de la Terre à Boire - Saint-Blaise-sur-Richelieu

Faisant suite à l'article du journal Le Canada Français paru le 27 août 2026, il est précisé qu'en aucun temps la MRC n'a négocié avec le propriétaire de la Terre à Boire. Par ailleurs, les deux demandes de commentaires transmises ont reçu une réponse le lendemain ou le surlendemain, l'équipe de la MRC ayant fait diligence. Il est par conséquent inexact que la MRC ait pris huit mois pour traiter le dossier. Par ailleurs, un règlement reste à venir de la part de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu relativement aux activités pouvant être permises pour cette propriété.

3.1.2. Révision - Suivi

Mme Cynthia Gagnon soumet qu'une rencontre du comité du schéma d'aménagement et de développement interviendra à la fin du mois d'octobre ou début de novembre afin d'obtenir des orientations relativement à certains aspects tels que les milieux humides, la forêt, les activités agricoles etc. Par ailleurs, le comité consultatif agricole se réunira au mois de février de sorte à ce que les membres puissent prendre connaissance de l'étude réalisée pour le portrait de l'agriculture sur le territoire, laquelle sera livrée en décembre.

3.1.3. Modification

3.1.3.1. Règlement 580 - Avis gouvernemental

L'avis gouvernemental refusant d'approuver le règlement 580 visant l'implantation d'une école professionnelle sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est déposé. Des précisions seront obtenues de la part du MAMH relativement aux motifs de refus et subséquemment, les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront contactés pour connaître leurs intentions par rapport aux exigences du ministère. Dossier à suivre.

3.2. Urbanisme - Divers

3.2.1. Séance de travail

Les membres du comité administratif privilégient que la séance de travail du 9 septembre débute à 18h00 avec un repas froid puisque le Plan climat et le Plan de sécurité routière en milieu municipal doivent être discutés. Également, un projet d'énoncé de "vision" sera transmis le 3 septembre à l'ensemble des membres pour réflexion de sorte à ce qu'elle puisse être intégrée au Plan climat.

3.2.2. Conférence et/ou formation sur l'eau - Suivi

Le directeur général soumet que le gérant et l'artiste Sébastien Fréchette « Biz » ont été sollicités au cours des dernières semaines pour connaître la possibilité de tenir des conférences ou formations sur l'eau. À ce jour, aucun développement n'est intervenu. Le dossier suivra son cours par une relance auprès de ces personnes.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs Douaniers

4.1.1. Contrat de prêt - Autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un contrat de prêt avec le MEIE en ce qui a trait au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) mis sur pied suite aux tarifs douaniers récemment imposés.

4.1.2. Avenant au contrat de prêt - Autorisation aux signatures

Considérant les modifications apportées au contrat de prêt déjà existant, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un avenant permettant de réactiver le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour le volet concernant les tarifs douaniers.

4.1.3. Déboursés de prêts - Autorisation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le directeur général à procéder aux déboursés des prêts recommandés par NexDev.

4.1.4. Contrats de prêts - Autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature des contrats de prêts à intervenir avec les entreprises répondant aux critères prévus au PAUPME.

Il est souligné que les paramètres du Programme ont été modifiés depuis la semaine dernière, les entreprises étant désormais éligibles si elles démontrent un chiffre d'affaires entre 200 000\$ et 2M\$ au cours des deux dernières années. Par ailleurs, aucune garantie ne peut être exigée de la part de la MRC. Ce programme peut à nouveau être modifié par le MEIE.

4.2. Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)

4.2.1. Projet "Ensemble, on grandit 2026-2027"

À titre d'information, la demande d'aide financière déposée auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon pour le projet « Ensemble, on grandit 2026-2027 » n'a pas été acceptée.

4.2.2. Projet "Parcours jeunesse rurale" - Dépôt d'une demande d'aide financière

2315-09-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal afin d'obtenir une subvention de 50 000 \$ pour le projet "Parcours jeunesse rurale".

ADOPTÉE

4.3. FLI/FLS

4.3.1. Comité d'investissement commun (CIC) - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Stéphane Beaudin et M. Stéphane Rochon au sein du Comité d'investissement commun (CIC).

4.3.2. Politique d'investissement commune - Modification

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à modifier la politique d'investissement commune de sorte à permettre l'établissement de tarifs facturés par NexDev pour l'analyse de dossiers.

4.4. Maculture.ca - Convention de transfert

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant l'entérinement d'une convention de transfert du nom de domaine maculture.ca et en autoriser la signature.

4.5. Ententes sectorielles de développement

4.5.1. Développement économique - Entérinement et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à participer à l'entente sectorielle en développement économique pour la région de la Montérégie au cours du terme 2026-2029, en autoriser la signature et les crédits.

Il est précisé que les nouvelles ententes sectorielles seront regroupées sous des thèmes (ex: économie inclut économie, main d'oeuvre, bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif et stratégie bioalimentaire). Par ailleurs, la contribution financière de la MRC vise approximativement les mêmes sommes que les années antérieures.

4.5.2. Stratégie Bioalimentaire Montérégie

Le directeur général soumet que l'entente sectorielle développement économique intégrera la Stratégie Bioalimentaire Montérégie. À cet effet, les membres du comité administratif recommandent d'autoriser les signatures requises.

4.6. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III, Volet 3

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et à cet effet, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur de même que la gratuité pour tous les utilisateurs de La Montérégiade au cours de la saison 2027.

M. Mario van Rossum souligne que son personnel a été très sollicité pour l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade au cours des dernières semaines. Compte tenu qu'il s'agit de la première année de prise en charge par la MRC, plusieurs travaux de mise à niveau ont dû être effectués. La situation devrait se régulariser l'an prochain.

4.7. FRR Volet 3 - Projet Signature Innovation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport final préliminaire du Projet Signature innovation, le tout tel que requis à l'entente conclue avec le MAMH.

5. FONCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés en préparation de la séance ordinaire du 9 septembre prochain.

5.1.2. Prévisions budgétaires 2027

Il est suggéré que les membres du conseil tiennent la séance de travail relative aux prévisions budgétaires 2027 le 4 novembre 2026 à 17h30 et ce, pour toutes les parties de budget.

5.1.3. Demandes d'aides financières

5.1.3.1. Association de la fibromyalgie région Montérégie (AFRM)

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'acquiescer à la demande d'aide financière de l'Association de la fibromyalgie de la Montérégie en ce qui a trait à l'événement « Écoute ce corps qui crie ».

5.1.3.2. ALUS Montérégie/UPA

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'acquiescer à la demande d'aide financière d'ALUS Montérégie/UPA en ce qui a trait à la tenue du 10ème anniversaire de l'organisme sur le territoire.

5.1.4. CCIHR - Campagne « Soyons local »

Les membres du comité administratif déclinent la demande de participation financière de 25 000 \$ à la campagne "Soyons local" puisque la MRC a participé plusieurs fois antérieurement.

5.2. Divers

5.2.1. Période des Fêtes 2026-2027 - Fermeture des bureaux

Tel que le prévoit la convention collective de travail, il est soumis que les bureaux de la MRC du Haut-Richelieu seront fermés pour la période des Fêtes 2026-2027 du mardi 22 décembre 2026, 16h30 au mercredi 6 janvier 2027, 8h30, soit :

23-12-2026	Mercredi	Congé sans solde
24-12-2026	Jeudi	Congé férié
25-12-2026	Vendredi	Congé férié
28-12-2026	Lundi	Congé férié
29-12-2026	Mardi	Congé sans solde
30-12-2026	Mercredi	Congé sans solde
31-12-2026	Jeudi	Congé férié
01-01-2027	Vendredi	Congé férié
04-01-2027	Lundi	Congé férié
05-01-2027	Vendredi	Congé sans solde

5.2.2. Demande d'appui

5.2.2.1. Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Réouverture du Fort Lennox

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix afin que le Fort-Lennox reprennent ses activités. Il est par ailleurs mentionné que ce site pourrait être utilisé pour plusieurs autres événements à caractères familial, culturel, historique ou autre.

6. GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1. Règlement 389 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Marc-André Desmarchais à titre de personne désignée pour l'application du règlement 389 établissant les dispositions relatives aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Valentin.

7. COURS D'EAU

7.1. Règlement 449 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Marc-André Desmarchais à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Valentin.

7.2. Ruisseau Chartier, branche 6 - Saint-Alexandre - Frais juridiques

Le directeur général soumet que M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, a réitéré sa demande à l'effet que la MRC assume les frais juridiques liés aux

travaux de la branche 6 du Ruisseau Chartier pour un montant de 4 171,29 \$ taxes incluses. Compte tenu que ce dossier a déjà été discuté avec les membres du comité administratif et l'ensemble des membres du conseil de la MRC, le statu quo est privilégié soit de ne pas assumer ces frais à même les fonds de la MRC. Il est également souligné que ce montant est éligible à la subvention du MAPAQ à la hauteur d'au moins 70%.

7.3. Ruisseau Campbell, branche 2 - Sainte-Sabine et Saint-Alexandre

7.3.1. Analyse de l'état du cours d'eau sur le territoire du Haut-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à la MRC Brome-Missisquoi de procéder à l'analyse de l'état du cours d'eau Campbell, branche 2 soit jusqu'à la source d'eau, au chaînage 4+669, se situant sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

7.3.2. Entente intermunicipale - Autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi relativement aux travaux à intervenir dans la branche 2 du Ruisseau Campbell.

7.4. Ruisseau Hood, branche 14 - Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 14 du Ruisseau Hood située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée pour un montant total de 131 550, 29 \$.

7.5. Rivière du Sud-Ouest, branches 34 et 35 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 34 et 35 de la rivière du Sud-Ouest situées sur le territoire des municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée pour un montant total de 66 035,95 \$.

7.6. Rivière du Sud-Ouest, branches 35 et 36 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 35 et 36 de la rivière du Sud-Ouest situées sur le territoire des municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée pour un montant total de 13 175,48 \$.

7.7. Rivière du Sud - Station de pompage Humeniuk - Installation de pompe d'appoint

2316-09-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'installation d'une deuxième pompe d'appoint pour la station de pompage Humeniuk, le tout à être effectué pour un montant maximal de 20 000 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2317-09-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 septembre 2026.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier